Votre Correspondant défense

QUI EST-IL ?

- La fonction de Correspondant défense a été créée en 2001.
- Le Correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- Il est localement un lien, un vecteur d'information, un point de contact pour tous, en matière de Défense : jeunes scolarisés ou non, actifs, retraités, associations, entreprises, élus…
- Il répond aux sollicitions autant qu'il propose des actions.

QUELLE EST SA MISSION ?

- Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires de son département pour les questions de défense et de relations Armée-Nation
- Il sensibilise ses concitoyens aux questions de Défense.

SA MISSION S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES :

1 LE PARCOURS CITOYEN

QUELLE EST SA PLACE DANS LE PARCOURS CITOYEN ?

- Il met à disposition et diffuse toute l'information nécessaire au recensement dans sa commune.
- Il participe en qualité d'intervenant à la Journée Défense et Citoyenneté.
- Il est en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en oeuvre de l'enseignement de la Défense.

QU'EST-CE QUE LE PARCOURS CITOYEN ?

Le Parcours citoyen existe depuis la suspension du service militaire en 1997. Il comprend 3 étapes successives obligatoires :

- L'enseignement de la Défense en classes de collège et lycée.
- Le recensement en mairie de résidence à partir de 16 ans.
- La Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) devant être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

Pour en savoir plus :
www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

2 L'INFORMATION SUR LA DÉFENSE

QUELLES ACTIONS MÈNE-T-IL EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR LA DÉFENSE ?

Il participe aux réunions d'information avec les autorités militaires du département. Il informe les jeunes et ses concitoyens sur les métiers de la Défense et renseigne sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires. Il présente à ses concitoyens les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les « activités de Défense ».

QUE SONT LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE ?

Ouvertes aux citoyens recensés, il s'agit :

- Du volontariat : dans les activités de défense ou dans les armées de 18 à 25 ans, expérience professionnelle rémunérée, de 1 à 5 ans.
- Des préparations militaires : de 18 à 30 ans, stages d'initiation de 1 à 4 semaines au sein des forces armées
- Des réserves : à partir de 18 ans. Réserve citoyenne, ou réserve opérationnelle soit 5 à 30 jours par an dédiés au renforcement des capacités militaires des forces armées.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/reserves

3 LA SOLIDARITÉ ET LA MÉMOIRE

QUEL EST SON RÔLE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?

Il appuie concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits.
Il est un lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches.

EN QUOI CONSISTENT LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?

Participation aux commémorations.
Organisation de visites de sites, d'expositions, de conférences, de rencontres avec des témoins…
Soutien aux projets éducatifs.
Pour en savoir plus : www.onac-vg.fr

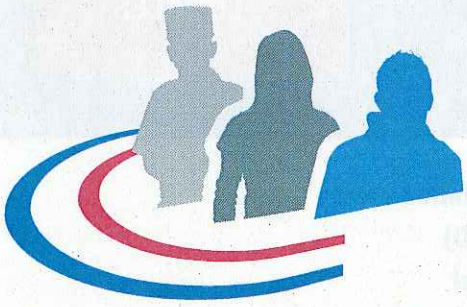

- **Portail général :** www.defense.gouv.fr
- **3 supports d'information destinés au Correspondant défense :**
  - www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profils/correspondantsdefense
  - La lettre électronique du Correspondant défense
  - Le magazine Armées d'Aujourd'hui
- **Parcours citoyen :**
  - www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete
- **Journée Défense et Citoyenneté :**
  - www.defense.gouv.fr/jdc
  - www.defense.gouv.fr/jdc/centresdu-service-national
  - www.vosdroits.service-public.fr/N24.xhtml
- **Enseignement de la défense :**
  - www.defense.gouv.fr/jdc/parcourscitoyennete/enseignement-de-defense
  - www.eduscol.education.fr
  - www.defense.gouv.fr/educadef
- **Les réserves :**
  - www.defense.gouv.fr/reserves
- **Recrutement - CIRFA :**
  - www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/recrutement
- **Solidarité et mémoire** : www.onac-vg.fr
- **Facebook :** Défense.gouv
- **L'IHEDN** : www.ihedn.fr
- **La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD)** : contact@dicod.defense.gouv.fr / 01 76 60 00 01
- **Les Centre locaux d'information et du recrutement des forces armées (CIRFA)**